

785. La dépense totale était comme suit :—

Dépenses.

| | |
|---|--------------|
| Salaires des instituteurs..... | \$ 2,669,377 |
| Cartes, prix, etc..... | 42,816 |
| Emplacements et bâtisses..... | 753,039 |
| Loyer, réparations, chauffage, etc..... | 830,446 |
| | <hr/> |
| Total | \$ 4,295,678 |

786. Les recettes et les dépenses totales pour les écoles supérieures, normales et modèles, étaient comme suit :—

| | Recettes. | Dépenses. |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Ecoles supérieures..... | \$ 678,895 | \$ 627,208 |
| “ normales et modèles | 16,542 | 43,810 |
| Institutions de professeurs | 10,891 | 5,723 |
| Institutions industrielles | 78,328 | 71,107 |
| Bibliothèques..... | 94,738 | 92,215 |

787. En outre des écoles ci-dessus mentionnées il y avait 58 écoles modèles comptant 1,464 instituteurs étudiant la pédagogie ; 66 établissements pour les instituteurs comptant 7,458 membres, 4 écoles normales et modèles comptant 1,327 élèves. Il y avait aussi 8 écoles des arts comptant à peu près 600 élèves. Sous le contrôle du ministre de l'instruction publique, il y avait 204 institutions industrielles et bibliothèques, comptant 302,000 volumes et 2,300 membres. Leur propriété était évaluée à \$334,630, et la dépense s'est élevée à \$27,874. En outre, il y avait 11 bibliothèques libres, comptant 125,000 volumes, et 45,000 lecteurs.

788. Le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année a été réservé sous le nom de fête des arbres, dans le but de planter des arbres et d'améliorer les terrains des écoles. Durant cette journée, en 1885, il fut planté 38,940 arbres, en 1886, 34,087, en 1887, 28,057, en 1888, 25,714, en 1889, 21,281, et en 1890, 22,250.

789. Le nombre total d'élèves allant aux écoles publiques, séparées et supérieures, normales et modèles de la province d'Ontario sans compter les collèges et les écoles particulières, était de 517,319, soit une diminution de 3,508, comparée avec 1889.

790. Dans la province de Québec l'instruction publique est sous le contrôle d'un surintendant, qui est assisté d'un conseil composé de 35 membres et divisé en comités qui dirigent les écoles catholiques romaines et protestantes respectivement. Les écoles sont maintenues en partie par des allocations du gouvernement et en partie par des taxes locales, et sont sous la direction des bureaux locaux ou du clergé. Comme nous l'avons déjà dit, l'instruction est basée sur la religion et les diverses communautés et institutions religieuses catholiques romaines s'y intéressent vivement. Le tableau suivant donne le